

PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL
ET EDUCATIF
DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES
DU VAL-DE-MARNE 2022 - 2025

**Pour des collections plus riches, plus utiles, plus accessibles
et mieux partagées**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
--------------------	---

LES ENGAGEMENTS POUR 2022-2025	8
---	----------

LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES : PANORAMA DU TERRITOIRE EN 10 TABLEAUX	13
---	-----------

TABLE DES MATIERES.....	24
-------------------------	----

INTRODUCTION

De 2019 à 2021, les Archives départementales du Val-de-Marne se sont dotées d'un premier projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE), document stratégique de référence propre aux établissements culturels permettant, pour une période donnée, d'afficher une ligne directrice et des engagements en fonction desquels prioriser axes de travail, projets et actions.

Elaboré en adéquation avec les politiques publiques départementales, le nouveau PSCE des Archives pour les années 2022-2025 est précédé d'une introduction permettant d'appréhender le rôle des services d'Archives en territoire ainsi que les publics qu'ils servent, et plus spécifiquement, les leviers d'actions dont dispose celui du Val-de-Marne.

Service de l'Etat créé en 1968, dans le cadre de la naissance des départements de la Petite couronne issus de la Seine et de la Seine-et-Oise, les Archives départementales du Val-de-Marne rejoignent le dense réseau des services publics d'archives, fruit de la Révolution Française, réseau qui l'inscrit d'emblée dans la longue histoire du territoire.

Rôle des Archives départementales : identifier et transmettre

Qui n'a pas eu besoin au moins une fois des ressources des archives publiques, en mairie ou aux Archives départementales ? Aux Archives, chacun rencontre son histoire, qui croise parfois la « grande Histoire » : bien des usagers y voient avant tout le service administratif vers lequel se tourner pour faire valoir ses droits ou entreprendre une action lors d'un changement de situation individuelle, d'une succession, d'un procès, de l'acquisition d'une maison, d'un projet de construction, ou encore pour conduire une recherche personnelle, généalogique et/ou mémorielle. La démarche administrative en archives, par son objet même, revêt souvent une charge personnelle et sensible, qui conduit parfois sur d'autres terrains de la curiosité. Intimidantes de loin, voire rebutantes pour certains au premier abord (nécessité de la médiation d'un personnel spécialisé, appréhension de systèmes de classement, de normes et de règles complexes, contact avec un document original), les archives, qui exigent toujours la participation active de l'utilisateur, deviennent par cette implication même génératrices de lien social, se prêtant à l'appropriation comme au partage d'expériences, de trouvailles, de connaissance et d'émotion. De même que les médiathèques publiques, les Archives sont, par la diversité des supports qu'elles conservent et les voies de médiation qu'elles offrent, un vecteur culturel de proximité, un vecteur modeste, dont l'intérêt réside avant tout dans la qualité informationnelle, qu'il convient de mettre à la disposition de tous, par quelque moyen que ce soit : accueil physique en salle de lecture, accueil de scolaires, accès numérique à distance, valorisation culturelle et scientifique, etc.

Même si l'abondance de l'offre culturelle et savante francilienne, la proximité de la capitale et sa commodité d'accès fragmentent leur public et font des Archives départementales d'un département de la Petite couronne un acteur parmi bien d'autres, restreignant le rôle de tête de pont qu'elles jouent dans les villes-préfectures de départements moins peuplés, celles-ci doivent remplir le même mandat : l'impératif de garantir l'égalité d'accès aux archives à l'ensemble des usagers dans leur diversité, à des fins administratives, mémorielles et culturelles. Contribuant au « développement équitable des territoires¹ », elles sont aussi un outil de citoyenneté, proposant une offre diversifiée pour la démocratisation des connaissances, par une approche différenciée des publics, qui permet de distinguer les connaisseurs armés pour accéder aux Archives auxquels proposer une offre qui les séduira ou non, des non usagers par méconnaissance, empêchement, sentiment d'illégitimité, public qu'il faut aller chercher et familiariser avec les archives, grâce au lien qu'elles tissent entre lui et son territoire. Le permettent à présent les voies de médiation classiques (telles que des accueils et des visites adaptés) comme innovantes et partenariales (co-construction, aller-vers). Outre son inégale accessibilité, le numérique, s'il démultiplie les voies de médiation, se conçoit en Archives comme dispositif supplémentaire qui ne se substituera jamais totalement à l'accueil et la présentation physique des documents, dont la masse empêche toute tentative de numérisation exhaustive et dont l'intérêt matériel, la valeur patrimoniale même induisent la restitution directe aux usagers des originaux, de même qu'on ne peut imaginer un musée devenant uniquement virtuel.

En gérant cette masse documentaire exceptionnelle, de sa collecte à sa valorisation auprès des publics, les archivistes départementaux se posent bien en gardiens de la mémoire commune du territoire.

Evolution des Archives départementales du Val-de-Marne

Constituées de 4 agents réunis autour d'une jeune conservatrice, Claire Berche, hébergées dans des locaux provisoires, les Archives départementales s'étoffent lentement. Le service réunit les premières archives de la nouvelle administration auxquelles viendront s'ajouter les fonds issus des dévolutions de la Seine et de la Seine-et-Oise, et s'ancre véritablement lors de l'ouverture d'un bâtiment dédié, qui s'élève en 1975 dans la nouvelle rue des Archives d'un Créteil en pleine expansion, dopé par son statut récent de ville Préfecture. En confiant le chantier des Archives au cabinet d'architecture de Pierre Roux-Dorlut et de Daniel Badani, l'architecte, entre autres, de la Préfecture, et en allouant à celui-ci des moyens de réalisation conséquents, l'Etat marque, outre son intérêt pour la constitution et la préservation du patrimoine, la prise en compte de la charge symbolique de celui-ci : les deux tours-silo qui s'élèvent alors seules dans ce quartier, et que complètent de beaux espaces de travail et d'accueil du public, doivent permettre d'engranger les moissons de l'Histoire qui nourriront les futures générations de Val-de-Marnais, comme le fit durant des siècles le blé sur ces riches terres agricoles cristoliennes désormais urbanisées.

¹ Du nom de la compétence départementale à 27% laquelle les Archives départementales sont rattachées en Anjou.

Au tournant des années 2010, les Archives départementales connaissent une troisième naissance : une seconde implantation à Champigny-sur-Marne, où est inaugurée la Maison de l'Histoire et du Patrimoine, destinée à l'hébergement des principales associations et sociétés historiques du département, chargées d'animer le lieu en partenariat avec les Archives ; une profonde restructuration du bâtiment de Créteil, complété du Pavillon des archives, espace modulable destiné aux groupes, principalement utilisé pour l'accueil des scolaires et des manifestations culturelles, mais aussi largement ouvert aux autres services départementaux.

Quel territoire pour les Archives départementales ?

D'une superficie modeste de 245 km², densément mais inégalement peuplé de 1 387 926 habitants ², le Val-de-Marne comprend 47 communes et 3 établissements publics territoriaux dont un partagé avec l'Essonne. Le territoire bénéficie du contraste historique et géographique entre les 29 villes issues de l'ancien département de la Seine, industrialisées dès le XIXe Siècle et très urbanisées qui se déploient le long de la Seine ou des boucles de la Marne, et les 18 communes héritées de l'ancienne Seine-et-Oise, du plateau Briard à l'est, plus petites et plus aérées, au tracé et au bâti ancien mieux préservés. 80% de l'habitat de la totalité du département date de l'après-guerre, ce qui suffit à exprimer les bouleversements qu'a connu le territoire lors des Trente glorieuses pour faire face à l'afflux de population attirée par les opportunités de travail en Ile-de-France. Traversé de grands axes desservant la capitale, voie d'approvisionnement de celle-ci, doté d'institutions (préfecture, tribunaux), d'infrastructures et d'équipements de vieille renommée (tels que la prison de Fresnes, plusieurs grands établissements hospitaliers, l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort) ou récents d'envergure régionale et nationale (hôpital Henri-Mondor, université Paris-Est Créteil, MIN de Rungis, aéroport d'Orly, etc.), il accueille actuellement une population plutôt jeune (130 personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60) et mobile, puisque la moitié de la population active travaille en dehors de ses limites.

En Val-de-Marne, dans le champ des archives et du patrimoine, outre les musées locaux dont le Musée de la Résistance nationale largement soutenu par le Département, deux réseaux de partenaires maillent le territoire : une trentaine de villes, surtout de l'ouest et du centre du département, disposent de services d'archives constitués et actifs culturellement auprès de la population locale, tandis que Clio 94, fédération des sociétés historiques du Val-de-Marne créée au début des années quatre-vingt, mobilise actuellement ses membres plutôt sur la rive droite de la Seine et sur le plateau Briard.

² Chiffres et données de 2021.

Les Archives départementales en 2022 et leurs missions, entre service administratif et équipement patrimonial et culturel

Rattachée au pôle Culture et rayonnement, la direction des Archives départementales compte 28 agents et conserve 27 km linéaires d'archives ainsi qu'un important fonds d'archives audiovisuelles et de bibliothèque, dans un bâtiment presque saturé (capacité de 30 km linéaires). Elle héberge le Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP), dont les fonds sont partagés avec les Archives nationales.

Sous le contrôle scientifique et technique du ministère de la Culture (Service interministériel des archives de France), les Archives départementales assument plusieurs missions ³:

1. Conseiller les services et organismes producteurs, collecter et classer les archives :

- Conseiller les producteurs d'archives du Département et de l'Etat dans la gestion de leur flux d'information sur support physique comme numérique, assurer le contrôle scientifique et technique sur les archives des communes et établissements publics territoriaux du Département et valider les éliminations d'archives publiques ;
- Déterminer des priorités de collecte conformément à la réglementation des archives et aux spécificités du territoire et assurer ces collectes auprès des administrations du Département et de l'Etat, ainsi que des organismes chargés d'une mission de service public comme les structures hospitalières, des officiers publics et ministériels ou encore des détenteurs d'archives privées (familles, associations, entreprises) ;
- Organiser les travaux de traitement des archives conformément aux normes en vigueur de façon à les restituer au public le plus rapidement et dans les meilleures conditions possibles après leur collecte, notamment sur internet (diffusion des instruments de recherche, programme de numérisation).

2. Assurer la conservation pérenne du patrimoine archivistique écrit, photographique, audiovisuel et numérique :

- Veiller aux bonnes conditions de stockage des archives (climat et hygrométrie) ;
- Gérer matériellement les collections : suivi des localisations, conditionnement, veille sanitaire, attention à la conservation des documents spécifiques (tels que documents iconographiques ou audiovisuels) ;
- Œuvrer à la préservation des archives numériques (documents nativement numériques et collections numérisées).

³ Ces missions répondent au Code du Patrimoine et à l'ensemble de la réglementation relative à la gestion des archives, à l'accès au document administratif, à la réutilisation des informations publiques et à la protection des données à caractère personnel.

3. Restituer et valoriser les archives auprès des publics :

- Communiquer les documents au public et aux services producteurs pour des besoins de recherches personnelles, professionnelles, administratives, juridiques, historiques ;
- Valoriser les archives et diffuser la connaissance du passé du territoire et participer à la construction du travail de mémoire en lien avec les associations dédiées.

LES ENGAGEMENTS POUR 2022-2025

Le nouveau PSCE **prend la suite d'un premier projet conduit de 2019 à 2021**, qui a posé certains de ses jalons dans le cadre de ses 3 axes : positionner les Archives du Val-de-Marne au sein des politiques publiques départementales ; faire connaître et garantir la valeur des archives ; prendre en compte les nouveaux usages des archives.

Plus largement, il **s'inscrit dans le cadre de l'action publique en matière d'archives**, précisée par le Cadre *stratégique commun de modernisation des archives*⁴ en déclinant localement ses orientations majeures : placer l'utilisateur au cœur des dispositifs et accompagner la transition numérique (prise en charge de l'archivage numérique et diffusion).

Il poursuit **une exigence** : par ses chantiers, dont certains se situent dans le prolongement de projets antérieurs, l'affirmation de ses missions prioritaires que sont la vérification des bonnes conditions d'archivage dans les services du Département et de l'Etat, la constitution du patrimoine archivistique du territoire par la collecte raisonnée de tout support, classique comme numérique et la garantie de son accès à l'ensemble des usagers dans leur diversité, de la communication administrative à la valorisation culturelle et scientifique, selon des modes de médiation permettant son appropriation par le plus grand nombre.

Il répond à une **ligne directrice** : pour des collections plus riches, plus utiles, plus accessibles et mieux partagées.

Il consiste en **3 engagements** d'où découlent 9 axes de travail déclinés en 27 projets aux temporalités très différentes, certains donnant lieu à une priorisation annuelle, susceptibles d'évolution, dont plusieurs sont déjà lancés.

⁴ Cadre stratégique établi par le comité interministériel aux Archives de France placé auprès du Premier ministre et animé par le Service interministériel des Archives de France (ministère de la Culture).

1- Collecter et conserver dans le temps des archives plus riches et utiles

1.1 : Bâtir une politique de collecte et de traitement globale des archives publiques et privées sur tous supports en promouvant un dialogue renouvelé avec les producteurs et le décloisonnement territorial (réflexion à l'échelle francilienne) :

- ✓ Elaborer une politique de collecte :
 - dresser un état complet des services producteurs ;
 - reprendre l'ensemble des archives privées.
- ✓ Organiser des actions de collecte volontariste selon des axes prioritaires :
 - collecter les archives du Conseil départemental en période de transition ;
 - décloisonner la collecte et le traitement des archives des secteurs sociaux (CD/ Etat/échelle francilienne) ;
 - reprendre la collecte des archives préfectorales ;
 - prioriser la collecte des archives des services de l'Etat ;
 - actualiser la collecte des archives des notaires.
- ✓ Organiser l'archivage électronique au Département :
 - Piloter la poursuite de l'état des besoins dans les directions ;
 - Mettre en œuvre un Système d'archivage électronique ;
 - Opérer les collectes.
- ✓ Elaborer une politique de classement spécifique pour les documents figurés.
- ✓ Organiser des actions de classement selon des axes prioritaires :
 - Pour 2022 : archives de la mandature 2015-2021 ; fin des fonds d'architectes ; reprise de la collection des périodiques).

1.2 : Réévaluer les collections existantes au prisme des évolutions sociétales/historiographiques/archivistique actuelles par grand domaine thématique (pour 2022, archives de l'aménagement).

1.3 : Garantir la pérennité de la conservation des collections :

- ✓ Sécuriser les collections :
 - Elaborer le Plan de sauvegarde des biens culturels des Archives (PSBC, ou plan d'urgence) ;
 - Réaliser le récolement réglementaire ;
 - Faire une programmation pluriannuelle de reconditionnement.
- ✓ Impulser et suivre les évolutions indispensables du bâtiment de Créteil pour garantir la pérennité des collections :
 - Réfection de la vêtue et de la climatisation des magasins de conservation ;
 - Extension des magasins de conservation et des locaux de stockage.

2- Garantir l'accès aux archives à l'ensemble des usagers (les Archives départementales comme lieu de ressources probantes et accessibles)

2.1 : Mieux diffuser nos ressources :

- ✓ Garantir un accès plus rapide et de qualité aux instruments de recherche sur site et à distance ;
- ✓ Elargir la diffusion des documents audiovisuels et figurés (numérisés ou non) ;
- ✓ Rendre la bibliothèque plus accessible (partage de son catalogue / prêt).

2-2 : Enrichir et diversifier l'offre de valorisation culturelle, physique et numérique en adaptant les propositions selon les thématiques et les objectifs :

- ✓ Lancer à Créteil une programmation cadencée (expositions/Archives ouvertes)
 - Repenser le format des expositions (septembre-mars) (thématiques/dossiers) et établir une programmation pluriannuelle ;
 - Penser un temps "Archives ludiques/ découverte des archives" (mars-juillet).
- ✓ Produire des supports de médiation en ligne :
 - Prolonger numériquement les expositions ;
 - Concevoir des contenus pour la table interactive.
- ✓ Diversifier l'offre proposée aux scolaires :
 - Développer de nouveaux formats d'ateliers (physiques/ à distance/dans les établissements) ;
 - Travailler la médiation éducative.
- ✓ Travailler la complémentarité des sites de Créteil et Champigny :
 - Coordonner des temps forts/circuits déclinés sur les 2 sites.

2-3 : Favoriser l'appropriation d'un patrimoine commun en investissant le champ de l'éducation informelle pour faire découvrir les archives différemment (aller au-devant des non usagers, avec l'appui des réseaux constitués au sein du Département) :

- ✓ Concevoir des ateliers (ludiques, intergénérationnels, etc.) et des visites pour les jeunes hors temps scolaire et pour les adultes éloignés et/ou empêchés ;
- ✓ Concevoir une programmation déportée/numérique pour les publics empêchés (EHPAD, DPEJ etc.).

3- Faire des Archives un lieu de socialisation autour de l'Histoire, la mémoire et le patrimoine (entre Créteil, la Maison de l'Histoire et du patrimoine et en ligne)

3.1: Réinventer les lieux de l'accueil du public :

- ✓ Rénover le hall des Archives/repenser la zone d'accueil ;
- ✓ Rouvrir le Pavillon des Archives :
 - Suivre les travaux de remise en état/rééquipement ;
 - Définir, organiser, gérer les accueils au Pavillon.
- ✓ Repenser la salle de lecture.

3.2: Accroître le rayonnement des Archives par de nouvelles offres et en plaçant les partenariats au cœur de leurs activités :

- ✓ Elargir le champ d'intervention des Archives aux autres objets du patrimoine :
 - Rétablir la Conservation des antiquités et des objets d'art : contrôle et signalement du patrimoine mobilier remarquable du département ;
 - Favoriser les participations actives du public / co-construction de patrimoine (collectes, repérages participatifs, etc.) ;
 - Sensibiliser le Département à la connaissance et la préservation du patrimoine immobilier.
- ✓ Confirmer le rôle des Archives comme fédératrices/activatrices de réseaux :
 - Resserrer le réseau des Archives communales par le développement de projets communs ;
 - Positionner les Archives départementales comme partenaires et fédératrices des actions des sociétés savantes du département ;
 - Cultiver des liens avec les structures muséales du territoire dédiées à l'histoire et la mémoire ;
 - Poursuivre et enrichir le partenariat de fonctionnement avec le musée de la Résistance nationale par des opérations concertées, pédagogiques ou de valorisation.
- ✓ Confirmer le rôle des archives comme promotrices d'initiatives culturelles/historiques/mémorielles :
 - Structurer le soutien aux initiatives locales par le biais d'un appel à projet Histoire/Mémoire/Archives en transformant les modalités de recours à l'ancien budget Mémoire ;
 - Construire le partenariat avec les associations d'anciens combattants.
- ✓ Enrichir et afficher plus clairement les partenariats des Archives avec l'enseignement supérieur et la recherche :
 - Proposer une bourse de soutien aux étudiants de Master travaillant sur des sources des Archives départementales ;
 - Affirmer les liens avec l'UPEC (formation/ sollicitations pour la programmation scientifique et culturelle des Archives, etc.) ;
 - Enrichir la pratique des Archives par le regard des chercheurs ;
 - Poursuivre le partenariat avec le PAJEP et encore mieux le faire connaître.

3-3 : Dynamiser la promotion des actions de la direction :

- ✓ Renouveler et enrichir la communication des Archives :
 - Reprendre les supports numériques (Internet/réseaux sociaux) ;
 - Actualiser les supports mixtes (papier et numériques).
- ✓ Redéfinir la place des Archives dans l'événementiel départemental (temps forts/ commémorations, etc.) et leur insertion dans les grands projets départementaux, en lien avec les autres directions :
 - Participation au comité de projets départemental pour les JO ;
 - Participation à la valorisation numérique des projets départementaux.

Enfin, la direction des Archives s'engage à **adapter ses modes de travail à ces exigences**, par un **projet de service** visant notamment à renforcer la cohésion et la transversalité entre les 3 services qui la composent.

LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES : PANORAMA DU TERRITOIRE EN 10 TABLEAUX

Administration générale



Consultation médicale à la PMI Youri Gagarine, Vitry-sur-Seine (février 1996)
Fonds Etablissements et initiatives départementales 3991W 1



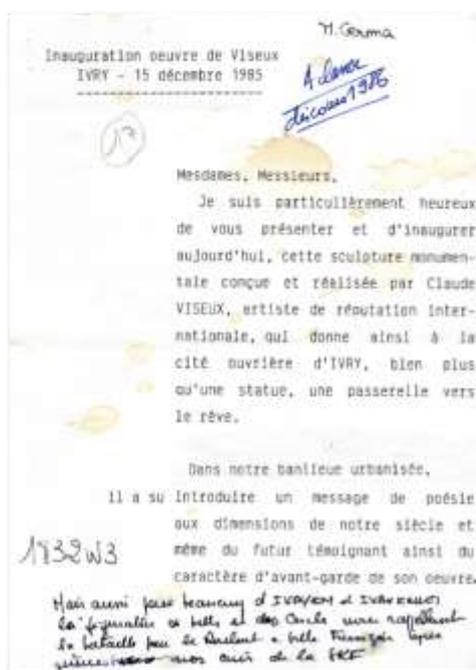
Calque plan des Archives départementales situées à Saint-Maur-des-Fossés (1968-1972)
Fonds Conseil général du Val-de-Marne - Patrimoine mobilier 3795W 23



Les conseillers généraux dans la salle du Conseil général (20 octobre 1978)
Fonds de la Photothèque du Conseil général 39Fi 20



Fête du petit vin blanc, en présence de Roland Nungesser et Danielle Gilbert (11 juin 1972)
Fonds Photothèque de la Préfecture 33Fi Nogent 106



Discours de Michel Germa pour l'inauguration d'une œuvre de Vissieux à Ivry (1985)
Fonds Cabinet de la Présidence 1832W 3



Actes de la Commission permanente (séance du 2 février 1976) 539W 2 1976
Fonds de la Commission départementale

Population



Acte de naissance extrait de la double collection de l'état civil de Santeny (1897) Collection du tribunal de grande Instance de Créteil 7E 552



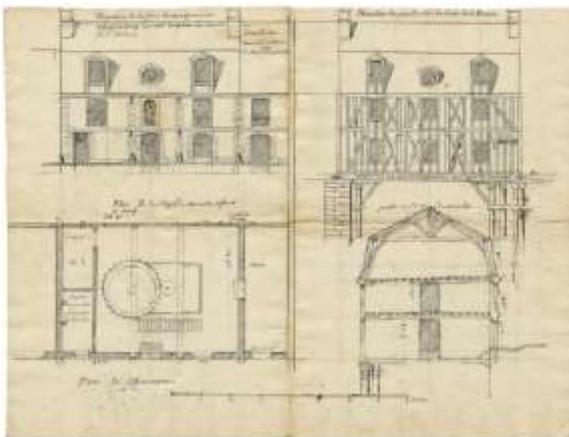
Profession de foi du candidat socialiste Francis Campuzan aux élections législatives du 12 mars 1978 (1978) Fonds Préfecture du Val-de-Marne. Elections politiques 1120W 17



Dénombrement d'Alfortville (1891) Fonds Préfecture de la Seine D2M8 1



Projet de liquidation de l'allocation versée à M Deboissy suite à la loi de 1905 de séparation de l'Eglise et de l'Etat (1906) Fonds Préfecture de la Seine et Oise 5V10



Plan du Moulin Saint-Antoine situé sur le pont de Charenton (XVIIe siècle) Fonds Malon de Bercy 46J 71



Hommage à Dulcie September assassinée à Paris (1988-1989) Fonds Rencontre nationale contre l'Apartheid 151J6

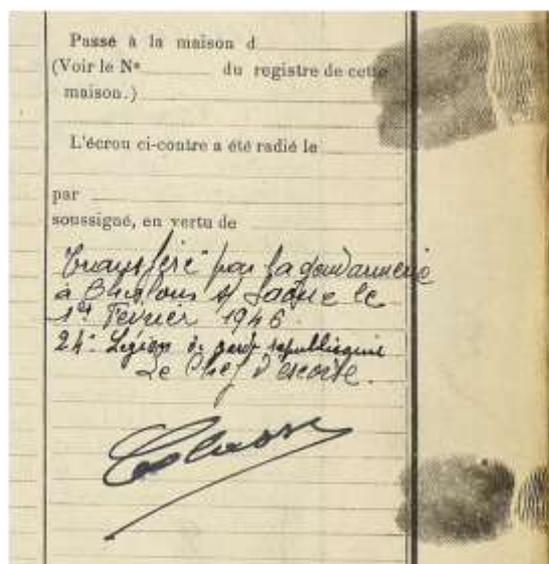
Archives judiciaires et notariales



*Courrier au Greffe (1940)
Fonds Justice de Paix de Vincennes 4U 2323*



*Dessin contenu dans un des dossiers d'enfants suivis (1958)
Fonds Centre d'Observation et de Rééducation de Chevilly-Larue 4163W 166*



*Extrait d'un registre d'écroû d'un détenu (1946)
Fonds Etablissement pénitentiaire de Fresnes 2742W 96*



*Extrait du registre des détenus administratifs (1813)
Fonds prison de Bicêtre 2Y1 2*



*Acte de vente déposé chez Maitre Gillet le 28 mai 1929 (1929)
Fonds Etude de Vincennes 2E CXL 1558*

Archives fiscales



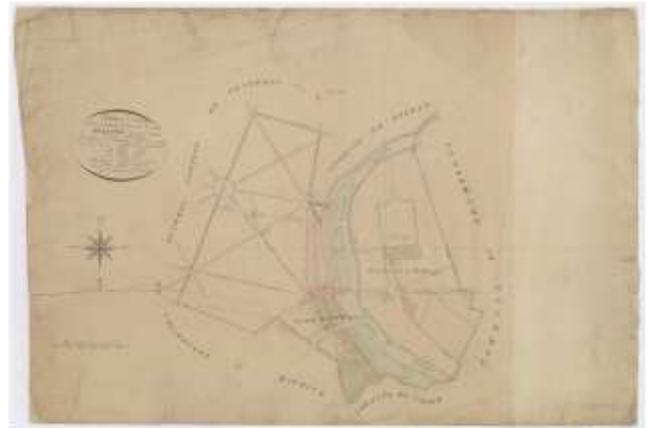
Minute du rôle de la taille de la Paroisse d'Ormesson (1790)
Fonds Intendance de la généralité de Paris C 1

The image shows a handwritten table with the following columns: 'NOM DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE', 'NOM DES PROPRIÉTAIRES', 'DATE DE LA DÉCÈS', and 'OBJET, nature et valeur de l'actif de la succession'. The table contains several entries with handwritten names and dates, such as '14 Bagnard', '16 Bagnard', '50 Beka', '48 Beka', and '33 Beka'.

Extrait d'une table des successions et dispositions éventuelles acquittées du bureau des domaines de Choisy (1778) DQ14 905



Première page de la table alphabétique des successions et des absences du bureau de Charenton (1853)
Fonds Enregistrement 3Q 1



Plan parcellaire de Joinville-Le-Pont (1812)
Fonds cadastre napoléonien 3P1128

Police et Défense du territoire



*Carnet de porteur aux halles et marché (1964)
Fonds Commissariat de police spécial,
Marché d'intérêt national de Paris-Rungis 2332W 20*



*Contrat d'acquisition auprès de Madame la Baronne
de Barthelemy pour l'établissement de la batterie
de Limeil (1878)
Fonds Préfecture du Département de Seine et Oise
Travaux de défense autour de Paris 2R 3*

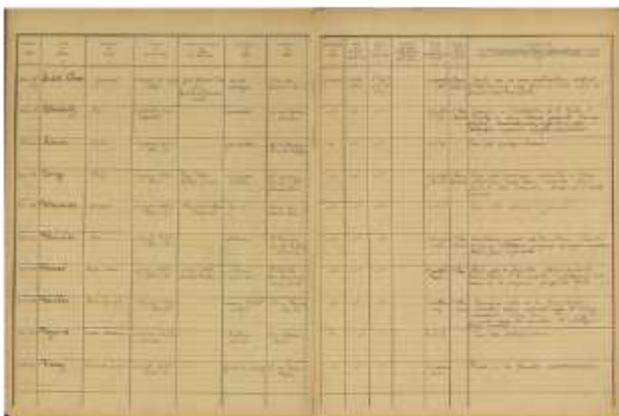


*Déclaration de dommage de guerre de la Société
de Manufacture de Saint-Gobain à Ivry-sur-Seine
(1919) Fonds Tribunal interdépartemental des
dommages de guerre de Paris 10R 5*



*Dossier d'attribution de carte d'anciens combattants
de la Première Guerre Mondiale (1970)
Fonds Office national des anciens combattants et
victimes de guerre 3133W 20*

Education – Culture – Jeunesse et Sports



Registre d'inscription des élèves à l'école primaire (1 octobre 1929 au 1er octobre 1943) Fonds des Ecoles départementales primaires et professionnelles Adolphe-Chérioux. Vitry-sur-Seine 1877W 9



Ecole de topographie [vers 1930] Fonds de l'école spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie à Cachan 122J2



La Reine et ses demoiselles d'honneur (1937) Fonds Henri Simony/Cercle d'études savantes, artistiques, archéologiques de Villeneuve-le-Roi et environs (CESAF) 65J 26



Polo vélo (1935) Fonds Union Sportive d'Yvry-sur-Seine 59J127

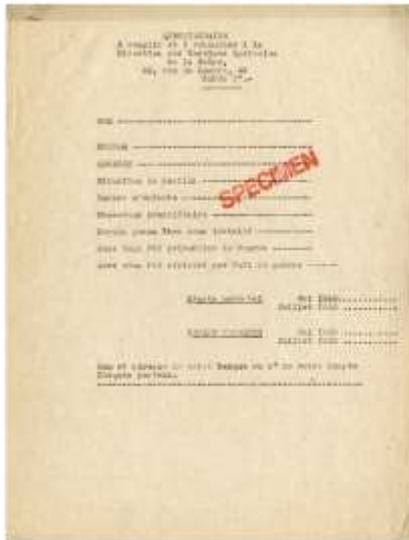


Stage de moniteurs et de directeurs de colonies de vacances Beaurecueil (Bouches-du-Rhône) (1938) Fonds Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA) 512J 972 02



Moulin de Champigny Aquarelle d'Albert Capaul [1880] Fonds Albert Capaul 9Fi / Champigny 2

Economie



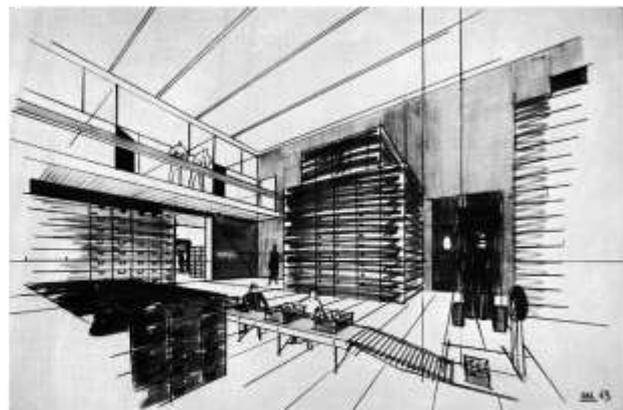
Questionnaire envoyé par la Direction des services agricoles de la Seine aux exploitants suite à des catastrophes naturelles (1950) 1928W 19



Les étudiants devant l'école (1889)
Fonds Ecole Nationale vétérinaire d'Alfort 1ETP 2018



Publicité (1952)
Fonds La Briqueterie de Gournay 70J 73



Vue intérieure d'un entrepôt d'importateur
Croquis de préfiguration du MIN de Rungis (1963)
Fonds Société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du MIN de la région parisienne 2447W 51



Boîte de nonnettes Sigault [vers 1910]
Fonds Entreprise Sigault 16J 121



Brochure de présentation des métiers de l'aviation [1996]
Fonds Syndicat CGT du personnel d'Air Inter 142J 15

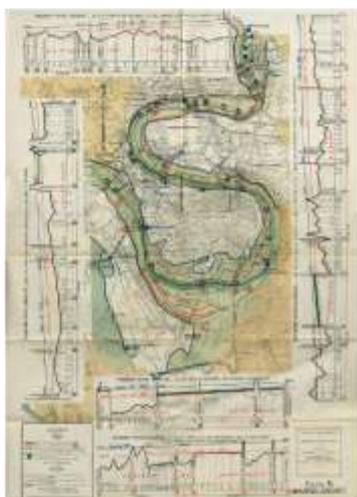
Aménagement - Urbanisme - Équipement



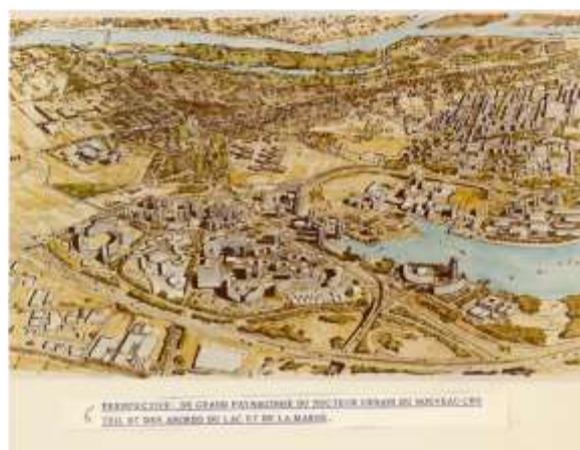
Plan de la construction d'une piste cyclable entre Maisons-Alfort et Créteil (1955) Fonds Direction départementale de l'Équipement 3245W 74



Les grands mails du Parc des Lilas à Vitry-sur-Seine, Plan (1997) Fonds Conseil général du Val-de-Marne, Espaces verts et parcs départementaux 2868W 90



Plan décrivant les champs d'inondation de la Marne des crues de 1910 et 1924 les crues 3S 1 (1931) Fonds Ponts et Chaussées de la Seine 3S 1



Perspective de grand paysage du nouveau Créteil et de la zone verte du Lac (solution 3), Plan directeur SEMAEC du Nouveau Créteil [1969] 1J1702

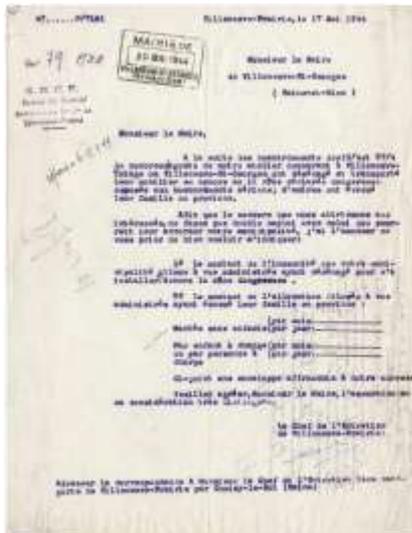


Photographie de la Villa Beaufeu rue Lepoutre à Nogent-sur-Marne (1934) Fonds Jean Gérard Tissoire 27J 240



Vue générale de Santeny - photographie aérienne (1954) Fonds Roger Henrard 30F1/A1

Collectivités territoriales



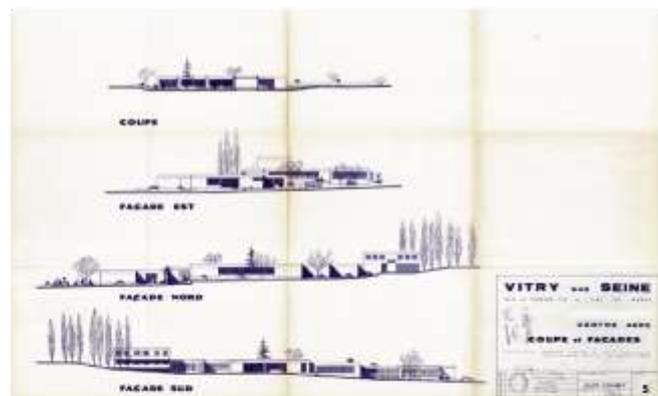
*Courrier adressé à Monsieur le Maire suite au bombardement de Villeneuve-Triage (mai 1944)
EDépôt Limell-Brévannes 4H 8*



*Avis d'enquête commodo et incommodo sur le projet d'établissement d'une fabrique de matières colorantes azoïques Villeneuve-Saint-Georges (1919)
EDépôt Villeneuve-Saint-Georges 5I 3*



*Esquisse pour la construction d'un monument aux morts de la commune d'Ivry (1920)
Fonds Contrôle de la légalité de la Seine DO3 239*



*Coupe et façade d'un centre aéré de Vitry (1971)
Fonds Contrôle de la légalité du Val-de-Marne 1184W 102*

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
Rôle des Archives départementales : identifier et transmettre	3
Evolution des Archives départementales du Val-de-Marne	4
Quel territoire pour les Archives départementales ?.....	5
Les Archives départementales en 2022 et leurs missions, entre service administratif et équipement patrimonial et culturel.....	6
LES ENGAGEMENTS POUR 2022-2025	8
Collecter et conserver dans le temps des archives plus riches et utiles	9
Garantir l'accès aux archives à l'ensemble des usagers (les Archives départementales comme lieu de ressources probantes et accessibles).....	10
Faire des Archives un lieu de socialisation autour de l'Histoire, la mémoire et le patrimoine (entre Créteil, la Maison de l'Histoire et du patrimoine et de l'histoire en ligne)	11
LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES : PANORAMA DU TERRITOIRE EN 10 TABLEAUX	13
Administration générale	14
Population.....	15
Archives judiciaires et notariales	16
Archives fiscales.....	17
Police et Défense du territoire	18
Education – Culture – Jeunesse et Sports	19
Economie	20
Action sociale – Santé	21
Aménagement – Urbanisme – Équipement	22
Collectivités territoriales.....	23



Département du Val-de-Marne

Direction des Archives départementales

